

*Série « Sciences et technologies
de la gestion »*

**Document d'accompagnement
du programme d'histoire et géographie**

- Classe de première -

*Aide à la mise en œuvre du programme mis en application à la rentrée scolaire 2006-2007
(Ce document a bénéficié de la relecture du groupe histoire et géographie de l'Inspection générale)*

Mars 2007

Ce document d'accompagnement a été élaboré par le groupe d'experts chargé de l'écriture des programmes d'enseignement de l'histoire et de la géographie pour le cycle terminal de la série « Sciences et technologies de la gestion ».

Président

Claude PRUD'HOMME Professeur des universités – Université Lumière-Lyon2

Assisté par

Vincent MORINIAUX Maître de conférence – Institut de géographie –Paris IV

Membres

Jean-Louis CARNAT IA-IPR, académie de Lyon

Ghislaine DESBUISSONS IA-IPR, académie d'Orléans-Tours

Pierre KERLEROUX Professeur,

Jean-Pierre LAUBY IA-IPR, académie de Paris

Roger REVUZ Professeur, Lycée Marcel Pagnol à Athis-Mons

Coordination : M-H Touzalin, direction générale de l'enseignement scolaire, bureau des programmes d'enseignement.

SOMMAIRE

ORIENTATIONS GÉNÉRALES (pp. 1-5)

I - L'histoire et la géographie dans la série Sciences et technologies de la gestion

- 1- Des finalités communes à l'ensemble des séries
- 2- La série STG, des caractères spécifiques
- 3- L'histoire et la géographie en STG

II – L'organisation des programmes en première :

une grande liberté pour les progressions et la mise en œuvre pédagogique

- 1- Le choix de l'ordre de traitement des thèmes
- 2- La question et le sujet d'étude
- 3- Étude de cas et dossiers – Tableau récapitulatif

HISTOIRE : La France, l'Europe et la genèse du monde contemporain (pp. 6-16)

I – La construction de la République

- (A) Moments et actes fondateurs (1880-1946)
- (B) Débats et combats : L'affaire Dreyfus- L'année 1940 - La défense nationale

II – Guerres et paix

- (A) L'Europe au cœur des grands affrontements : les bouleversements liés aux deux guerres mondiales, les totalitarismes contre les démocraties, les génocides
- (B) La recherche de la paix : De la SDN à l'ONU - Les grands procès après la Seconde Guerre mondiale - Pacifisme et pacifistes

III – Diffusion et mutations du modèle industriel à partir de l'Europe

- (A) Capitalisme, société industrielle, culture européenne à la conquête du monde (milieu XIX^e- milieu XX^e siècle)
- (B) Modèle industriel et changement social du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle : Les mutations d'une filière économique – Le mouvement ouvrier – Immigration et immigrants

GÉOGRAPHIE : Les territoires et leur aménagement en France et en Europe (pp. 17-28)

I – Les territoires européens

- (A) Caractères d'unité et de différenciation des territoires européens
- (B) Des territoires gérés et aménagés, l'exemple d'une région européenne : Une région française – Une région d'un autre État européen – Une région transfrontalière

II- Peuplement, réseaux et mobilités en France

- (A) La distribution de la population
- (B) Des territoires en fonctionnement : Les mobilités à l'échelle de la région ou d'une agglomération urbaine – L'organisation des transports à l'échelle de la région ou d'une agglomération urbaine – Une organisation intercommunale et ses réalisations

III- Dynamiques de localisation des activités en France

- (A) Activités et territoires
- (B) Une activité économique (Un sujet d'étude au choix)

Le développement durable : une notion transversale à l'ensemble du programme de géographie

NB : (A) Question obligatoire (B) sujets d'étude au choix

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

I- L'histoire et la géographie dans la série Sciences et technologies de la gestion

1 - Des finalités communes à l'ensemble des séries

Pour ce qui est de l'enseignement de l'histoire et de la géographie, les classes de la série STG relèvent des mêmes finalités que celles des séries générales des LEGT ; celles-ci ont été précisées en 1995, rappelées dans le document d'accompagnement des classes de première des séries générales et conservent toute leur force et actualité (*Accompagnement des programmes histoire et géographie, classes terminales des séries générales*, CNDP, 2004).

Les finalités de l'histoire et de la géographie au lycée

Transmettre des savoirs et en assurer la maîtrise

« Le projet éducatif de l'enseignement de l'histoire et de la géographie repose sur une étude précise des contenus scientifiques de ces deux disciplines: vocabulaire et notions essentielles, nouveaux problèmes et nouvelles approches, langages spécifiques. Il se nourrit des problématiques et des avancées de la recherche universitaire. »

Comprendre le monde contemporain

« Pour être en mesure d'agir en citoyens, les lycéens doivent identifier les acteurs, les enjeux, les lignes de force. Pour cela, l'acquisition des connaissances portant sur le processus de dévolution historique et les modalités d'action sur l'espace, qui ont construit le monde tel qu'il est, apparaît indispensable. Analyser la diversité des civilisations et des territoires, comprendre la complexité des structures, prépare à l'action dans une époque marquée par l'ouverture à d'autres espaces et à d'autres civilisations. Les élèves doivent acquérir une vision dynamique et critique du monde afin de dégager l'essentiel dans la masse des faits que l'actualité livre quotidiennement. »

Permettre l'insertion des élèves dans la cité

« L'histoire et la géographie permettent la découverte progressive des fondements d'une communauté humaine ; elles apportent à la fois l'absolu des valeurs et le sens du relatif conduisant à la tolérance par la découverte des cultures et des coutumes d'autres civilisations ; elles apprennent ainsi à reconnaître et à assimiler les éléments irréductibles de convergence au sein d'une société. »

Acquérir des méthodes d'analyse pour une formation intellectuelle

« Les méthodes mises en oeuvre dans l'enseignement de l'histoire et de la géographie placent la dimension critique au centre des pratiques pédagogiques. Elles sont en elles-mêmes éducatives. [...] En faisant de l'histoire et de la géographie, les élèves apprennent le temps de la réflexion. Par l'exercice du raisonnement toujours secondé par l'analyse critique, ils sont portés à relativiser une information rapide, conjoncturelle, non hiérarchisée. »

Extraits des préambules des programmes de 1995, *B.O.E.N*, n°12 du 29 juin 1995, p. 27-28.

2 - La série STG, des caractères spécifiques

La série STG présente des caractéristiques qu'il est nécessaire d'avoir à l'esprit.

Compte-tenu de l'orientation des enseignements technologiques vers les professions tertiaires se rapportant à la gestion, l'histoire et la géographie permettent d'inscrire dans le temps et dans l'espace des sociétés humaines les données sociales, économiques et techniques abordées dans ces enseignements.

Les horaires des différents enseignements technologiques et généraux des classes de première et terminale STG ont été publiés dans le B.O. n° 7 du 12 février 2004 ; la place qui y est faite à l'histoire et à la géographie (2 heures hebdomadaires) impose de donner à chaque

séance d'enseignement cohérence et unité démonstrative. Toute prétention à l'exhaustivité est exclue.

Le programme est un cadre de référence dont les différents objets historiques et géographiques, connaissances et notions, visent à fournir aux élèves des outils de compréhension du monde contemporain. Dans la mise en œuvre de ce programme, il est de la responsabilité du professeur d'en faire percevoir les grands enjeux et leur actualité ; il a à cet égard toute liberté pour construire un itinéraire pédagogique annuel personnel fondé sur la recherche de sens et de cohérence.

Pour ce qui relève de nos enseignements, les élèves de cette série font preuve à la fois de maturité et d'ouverture aux grandes questions du monde contemporain. Toutefois, alors que les élèves de terminale, bien installés dans la série, sont mobilisés par le souci de réussir l'examen du baccalauréat et par la perspective de poursuite d'études, les élèves sortant de la seconde de détermination découvrent, avec le début de l'année de première, les caractères de la série STG et l'importance des enseignements technologiques. Il importe de leur montrer que les enseignements généraux et, pour ce qui nous concerne l'histoire et la géographie, ne sont pas à l'écart de leur projet de formation, mais qu'au contraire ils en sont une composante indispensable. A cet égard on se référera au programme de l'enseignement d'économie-droit en classe de première de la série sciences et technologies de la gestion (STG) publié au B.O. hors série n° 1 du 12 février 2004, et à celui de terminale publié au B.O. hors série n° 2 du 24 février 2004.

Les professions auxquelles conduisent naturellement la série STG sont, pour une part importante, des métiers de contact et de communication ; aussi convient-il de diversifier et d'articuler autant que faire se peut les formes, écrites, orales, graphiques, de travail et d'évaluation. Le passage d'un langage à l'autre renforce la maîtrise de chacun d'entre eux et contribue ainsi à la préparation des élèves aux exigences de l'épreuve, désormais écrite, du baccalauréat.

3- L'histoire et la géographie en STG

Les programmes de la série STG ne constituent pas une version réduite et allégée des programmes des séries générales. Ils ont une cohérence propre assurée pour ce qui est de la forme par un schéma identique pour chacune des deux entrées historique et géographique. Sur le fond, cette cohérence tient aux six grands thèmes d'étude retenus, aux notions identifiées et explicitement désignées.

Le choix d'y conserver une entrée géographique et une entrée historique ne procède pas d'une volonté de cloisonnement disciplinaire mais au contraire du souci d'éclairer par deux regards complémentaires quelques grandes questions relatives au monde, à l'Europe et à la France. Ainsi il s'agit bien de fonder une connaissance de la France, tout en l'inscrivant dans des dimensions plus larges.

Il revient au professeur d'établir quand il le juge pertinent un rapprochement entre histoire et géographie ; certains thèmes d'étude y invitent plus que d'autres, ainsi :

- *Diffusion et mutations du modèle industriel en Europe* en histoire et *Dynamiques de localisation des activités industrielles* en géographie;
- *Guerres et paix* en histoire et *Les territoires européens* en géographie.

II- L'organisation du programme en première : une grande liberté pour les progressions et la mise en œuvre pédagogique

1- Le choix de l'ordre de traitement des thèmes

Si la conception globale du programme obéit à une présentation à deux niveaux d'échelle (La France, L'Europe), la présentation formelle des trois thèmes n'implique pas pour autant une obligation de traitement dans le même ordre ; chaque thème possède son autonomie et ne dépend pas de ce qui suit ou de ce qui a été étudié en amont. Tout professeur peut opter par conséquent pour une progression annuelle différente. Il peut donner ainsi davantage de sens à sa responsabilité pédagogique, dès lors que les équilibres généraux et les objectifs du programme sont respectés.

Il apparaît ainsi que le thème I du programme, en histoire comme en géographie, est plus difficile à aborder d'emblée et par conséquent il peut être intéressant de commencer l'année scolaire par les thèmes II ou III.

A titre d'exemple, en géographie, il est possible de commencer par le thème II en traitant le sujet d'étude « Des territoires en fonctionnement » selon la démarche d'étude de cas ; l'année peut s'ouvrir, ce faisant, par une approche géographique consacrée à l'environnement de proximité des élèves. De même en histoire, il est possible de débiter par le thème III « Diffusion et mutations du modèle industriel à partir de l'Europe ».

2- La question et le sujet d'étude.

Chaque thème du programme, en histoire et en géographie, comporte deux parties à traiter : la première intitulée « Question » est obligatoire, la seconde est proposée au choix parmi trois « Sujets d'étude ». Ainsi le programme combine un corpus commun de connaissances et de références pour tous les élèves de la série, et une liberté de choix s'appliquant à la manière d'explorer des sujets et de construire des démarches. Cette liberté peut, notamment en géographie, s'appliquer à des études dans l'environnement local ou régional de l'établissement. L'articulation entre ces diverses modalités de programmation doit cependant être précisée.

- La question constitue le développement général du thème de programme. Elle doit être obligatoirement traitée, en y consacrant la majorité du volume horaire, soit environ les deux tiers du temps. Le commentaire du programme cerne les contours des contenus de chacun des trois thèmes dans les deux disciplines, ordonnés autour des notions indiquées dans la colonne centrale. C'est à partir de ces éléments incontournables que les cours doivent être élaborés et développés.

- Le sujet d'étude ouvre une large possibilité de choix et d'itinéraires pédagogiques. Le sujet choisi est le complément indispensable de la question, car il permet, dans un temps équivalent à environ le tiers du volume total de la question, soit d'ouvrir, soit de porter un éclairage spécifique sur la question.

En effet, les sujets d'étude peuvent être abordés à l'initiative du professeur - et des élèves si l'option est prise de les associer au choix - soit après la question, soit en amont de cette dernière, auquel cas elle adoptera la démarche pédagogique de l'étude de cas. En outre certains sujets d'étude incitent les élèves à réaliser des dossiers.

Dans la première hypothèse le sujet d'étude a vocation à approfondir certains contenus du thème à partir de faits historiques, de situations ou domaines géographiques, à en cerner et souligner des aspects particulièrement significatifs. Dans la seconde hypothèse, dans les deux disciplines, le sujet d'étude est traité en ouverture du thème grâce à une étude de cas ; il pose alors les grands questionnements qui seront ensuite repris et développés dans la question,

selon la démarche initiée par les programmes de seconde et de première des séries générales, qu'il permet de prolonger et d'approfondir (*B.O.E.N* HS. n°6 du 29 août 2002).

3- Étude de cas et dossiers .

Les sujets d'étude constituent ainsi une opportunité pour faire travailler les élèves de STG selon des démarches plus diversifiées.

Lorsque le choix de traiter un sujet d'étude en étude de cas, en amont du thème, est fait, il convient de rappeler et de prendre en compte ce qui fait la spécificité de cette démarche et de respecter ce faisant les objectifs et les étapes mis en place en seconde :

- le travail en autonomie des élèves est fondé sur un corpus documentaire soulevant une situation-problème ; le corpus comporte un faible nombre de documents, afin d'éviter les trop longues phases d'activité et d'échange réalisées parfois au détriment des mises en perspective ;
- le dossier est composé de documents issus du manuel, apportés par le professeur, ou recherché le cas échéant par les élèves ;
- l'étude de cas concilie le travail en autonomie des élèves, majoritaire dans la démarche, et le traitement professoral, indispensable en particulier lors des phases introductives et conclusives ;
- les éléments du dossier, les travaux auxquels il donne lieu, doivent déboucher sur une reprise et une mise en perspective des informations. En histoire, la mise en perspective permet d'articuler le particulier et le général, le conjoncturel et le structurel. En géographie, elle est l'occasion de passer de la situation locale ou régionale à une plus petite échelle, en montrant les invariants géographiques ou au contraire les spécificités du cas étudié par rapport à d'autres.

Certains sujets d'étude traités en approfondissement du thème peuvent aussi faire l'objet d'une recherche documentaire par les élèves : ainsi l'étude des territoires en fonctionnement (II-B) incite à cette démarche, en proposant aux élèves de composer et de présenter un dossier sur les mobilités ou des aménagements à l'échelle de leur espace de vie. Dans cette optique, cette activité, organisée dans le cadre de travaux individuels ou de groupes, est proche de petites monographies locales et de la démarche utilisée en T.P.E. des classes de première des séries générales, qu'elle reproduit de façon plus légère. De ce fait elle requiert l'identification d'un objet d'étude précis, le partage des tâches pour la composition des éléments du dossier, et la présentation des travaux et des conclusions au groupe classe. Le professeur encadre et accompagne ces différentes phases, afin que les élèves ne s'écartent pas des objectifs assignés à la réalisation du dossier. Cette démarche peut être utilisée pour d'autres sujets d'étude.

Quelle que soit la démarche adoptée et les modalités de travail mises en place, le document est un moyen privilégié pour l'enseignement de l'histoire et de la géographie. A cet égard, le programme recommande de diversifier la nature et le type de documents et incite, spécialement en histoire, à recourir aux documents littéraires, artistiques, et audio-visuels, souvent en marge encore des situations d'apprentissage. Ces dernières ne sauraient non plus se limiter au seul cours dialogué, le professeur, dans la cadre de sa démonstration, doit également apporter des éclairages différents et des informations substantielles, problématiser et contextualiser toute étude, toute activité ; il ne doit pas écarter le recours au récit, à la narration. La démarche pédagogique se nourrit de la complémentarité des approches, elle gagne ce faisant en intérêt, tout en proposant la possibilité de mettre en oeuvre et d'évaluer

Orientations générales

des voies diverses pour apprendre de l'histoire et de la géographie et s'initier à leurs méthodes spécifiques.

En outre les dossiers d'étude, a fortiori lorsqu'ils sont demandés aux élèves, peuvent donner lieu à des recherches et réalisations mettant en œuvre les technologies de l'information et de la communication (T.I.C.), dont l'usage est une des composantes essentielles de la formation des élèves de cette série.

Tableau récapitulatif Organisation du programme et mise en œuvre pédagogique possible en première

Thème	Objectif	Horaire indicatif	Programmation	Ordre de traitement	Situations pédagogiques envisageables
Question A	Traitement général de la question	6 à 7 heures	Questions obligatoires : 3 en Histoire 3 en Géographie	Avant ou après les sujets d'étude	Le professeur met en œuvre une démonstration historique ou géographique en diversifiant et alternant les situations d'apprentissage (phases de problématisation, de contextualisation, d'étude de documents et de récit, de cours dialogué et apport de contenus, de travail collectif et de travail autonome, etc.)
Sujet d'étude B	Traitement d'un aspect spécifique et caractéristique de la question	2 à 3 heures	Étude au choix parmi 3 sujets. Au total dans l'année, 3 sujets étudiés en histoire et 3 en géographie	Après le développement de la question : approfondissement Avant le développement de la question : démarche de l'étude de cas	Les sujets d'étude doivent permettre de mettre davantage l'accent sur le travail autonome des élèves à partir des corpus documentaires ; ces derniers peuvent parfois être préparés et présentés par les élèves.

Ces enseignements participent pleinement au projet de formation des élèves tant par leurs objets qui leur confèrent une dimension civique évidente, que par leurs méthodes.

HISTOIRE

La France, l'Europe et la genèse du monde contemporain

I - La construction de la République

(A) Question obligatoire

Moments et actes fondateurs (1880-1946)

Ce thème d'étude invite à une réflexion sur les fondements de la culture républicaine et non à un panorama détaillé de ce que fut la Troisième République, hors de propos dans le temps disponible. Le cadre chronologique large rend nécessaire une périodisation, que le professeur choisira avec le souci de montrer comment s'opère la construction d'une « conscience nationale », autour de quelques références collectives majeures, et comment s'élargit le champ de la démocratie, grâce à un travail législatif qui s'inscrit au cœur des grands débats politiques d'alors. Héritiers des hommes de 1789 et de 1848, les républicains sont souvent libéraux, positivistes, attachés à la « mission universelle de la France » en ce qu'elle est porteuse de l'esprit des Droits de l'homme et du citoyen. Cette « mission », à vocation civilisatrice, trouve une traduction dans une politique active d'expansion coloniale. La politique coloniale est resituée dans un contexte d'expansion générale des États industriels et l'étude qui en est faite met en évidence l'essentiel de ses motivations et de ses implications.

Le régime républicain fait aujourd'hui l'unanimité dans l'opinion française mais il n'en a pas toujours été ainsi et il lui a fallu s'imposer peu à peu autour de principes forts – la souveraineté de la nation, la démocratie, la laïcité- et de symboles qui furent ceux de la France révolutionnaire puis libérale contre la France monarchique et conservatrice. C'est pendant la période charnière 1880 – 1914 que s'opère cette consolidation républicaine, notamment par le biais d'une œuvre législative dont l'impact fut essentiel. L'unité républicaine et nationale est personnifiée par la figure de Marianne, s'incarne dans la devise « Liberté-Égalité-Fraternité » et se vit, localement, dans ce lieu de mémoire essentiel qu'est la mairie (cf. M. Agulhon dans *Les lieux de mémoire* sous la direction de P. Nora). Le mode d'accès à la nationalité française s'élargit avec la loi du 26 juin 1889 (droit du sol).

La période étudiée joue un rôle décisif dans la structuration de la vie politique française. Les républicains, partagés en deux tendances, modérée et radicale, se heurtent à une opposition conservatrice (les catholiques modérés se rallient toutefois à la République au début des années 1890). Les années 1880-1914 voient naître un puissant courant nationaliste, ancré à droite, qui se nourrit à la fois des crises politiques ou sociales et des tensions internationales, et qui développe un discours antiparlementaire, xénophobe, antisémite et revendique un exécutif fort. Ce courant antirépublicain trouvera une occasion de concrétiser son opposition dans la mise en place du Régime de Vichy en 1940. Dès les années 1890, le socialisme, porté par une expansion du mouvement syndical, devient un grand mouvement politique, mais hésite entre réforme et révolution, patriotisme et anti-militarisme. Dans l'entre-deux-guerres, des recompositions s'opèrent, qui se cristallisent au moment du Front populaire.

Les idées républicaines se traduisent par une série de lois qui favorisent la démocratie : liberté de réunion le 30 juin 1881 et liberté de la presse, de l'imprimerie et de l'affichage le 29 juillet 1881, loi de juillet 1901 qui introduit la liberté des associations laïques non professionnelles.

La loi municipale d'avril 1884 confie l'élection du maire, auparavant nommé par le gouvernement, aux membres du conseil municipal élu par la population. L'extension des droits civiques trouvera son aboutissement avec le droit de vote des femmes (ordonnance du 5 octobre 1944) et la garantie pour la femme, dans tous les domaines, de droits égaux à ceux de l'homme (Préambule de la Constitution de 1946). Dans le domaine social, on légifère également : liberté des associations professionnelles (loi du 21 mars 1884), autorisant les syndicats, loi sur les assurances et les accidents du travail (1898), la création de retraites (1910), la journée limitée à huit heures de travail (1919), la création des assurances sociales (1928) et la semaine de 40 heures et la création des congés payés avec le Front Populaire en 1936.

Sous l'impulsion de Jules Ferry, ministre de l'instruction publique, plusieurs lois scolaires sont votées : gratuité de l'enseignement primaire (1881), obligation scolaire de 6 à 13 ans (1882), loi sur la laïcité de l'enseignement public (1882). Cette laïcisation de l'école, qui est un des principaux vecteurs de la diffusion de la culture républicaine dans la population, prépare la laïcisation de l'État.

Par la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905, qui met fin au Concordat de 1801, la République garantit la liberté de conscience pour tout citoyen et le libre exercice de tous les cultes. Cette « loi de combat » d'une « République menacée » est devenue, progressivement, une loi « d'apaisement », qui n'a cessé d'être interprétée depuis un siècle.

République

Au sens étymologique, le mot « République » (*res publica*) désigne les affaires communes, les choses de l'État, mot à mot la « chose publique » opposée aux affaires privées. Mais la République est aussi un régime politique, opposé à la Monarchie. Pour autant, la République n'est pas nécessairement démocratique ; c'est ainsi que dans la République romaine le pouvoir n'appartenait qu'à une minorité de citoyens. En France, la République a été pour la première fois proclamée le 21 septembre 1792, sur les ruines de la royauté. Ce régime était fondé sur la souveraineté du peuple et la communauté des citoyens.

Le langage, les rites, les références, la culture politique des républicains plongent leurs racines dans la Révolution, dont la charte fondamentale a été la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Instauré en 1792, restauré en 1848, le régime républicain a été par deux fois abattu par le coup d'État bonapartiste, en 1799 et en 1851. Il est devenu définitivement le régime politique des Français depuis le 4 septembre 1870, mis à part la parenthèse du régime de Vichy pendant la guerre, entre 1940 et 1944. Trois républiques se sont succédé depuis 1870 : la Troisième (1870-1940), la Quatrième (1944-1958), la Cinquième (depuis 1958).

Selon notre Constitution, « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Chaque terme compte.

1. Indivisible, la France forme une nation dont chaque membre, individuel ou collectif, est subordonné à une communauté politique, à un vouloir-vivre-ensemble qui récuse les particularismes, les séparatismes, aussi bien que les individualismes et les corporatismes ignorant le bien commun.
2. Laïque, la République s'est affirmée historiquement à l'encontre du pouvoir ancestral de l'Église catholique, en affirmant l'indépendance du pouvoir politique de tout pouvoir religieux. Deux grandes décisions législatives ont établi la laïcité républicaine : les lois scolaires des années 1880 et la loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905 qui assure la liberté de conscience mais ne privilégie aucune religion.
3. Démocratique, la République repose sur le suffrage universel (masculin en 1848, masculin et féminin depuis 1944), sur les libertés publiques, et sur l'égalité entre tous les citoyens, quels que soient leur sexe, leur religion, leur profession.
4. Sociale, enfin, la République s'assigne la tâche d'assurer l'éducation (l'école gratuite), la sécurité et la promotion des citoyens par des institutions qui ont été progressivement mises en place (impôt sur le revenu, Sécurité sociale, aides diverses aux familles, RMI, etc.).

Sa devise, qui date de 1848 : Liberté, Égalité, Fraternité, résume ses principes, dont la réalisation ne peut être que le fruit d'un effort toujours renouvelé. La République, en effet, n'est pas seulement un héritage, mais une dynamique visant à abattre ou à limiter les entraves aux libertés (individuelles et collectives), à l'égalité devant la loi et à la solidarité des citoyens les uns envers les autres. Toujours remise en cause par les intérêts particuliers, la République n'est pas réductible à un régime politique : c'est l'idéal d'une société d'hommes libres, épris de justice et de paix, que chacun est tenu de servir par l'esprit civique.

Michel WINOCK in *L'idée républicaine aujourd'hui, Guide Républicain*, ouvrage collectif, édité avec le concours de l'I.G.E.N. d'histoire-géographie, Editions Delagrave et Scéren-CNDP, 2004, 433 pages, pp.74-75.

Indications bibliographiques :

AGULHON Maurice, *Marianne au pouvoir, l'imagerie et la symbolique républicaines de 1880 à 1914*, Flammarion, 1992

CABANEL Patrick, *Les mots de la laïcité*, Presses universitaires du Mirail-Toulouse, 2004, 128 p.

DEMIER Francis, *La France du XIX^e siècle, 1814-1914*, Le seuil, 2000, coll. « Points Histoire », pp. 163-322.

DUCOMTE Jean-Michel, *La laïcité*, Milan, coll. « les essentiels », 2001, 63 p.

NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Tome 1 : « la République », Gallimard, 1997, coll. « Quarto »

REMOND René, *La République souveraine*, Fayard, 2002, 400 p.

WINOCK Michel, « Une République très coloniale », « La colonisation en procès », *L'Histoire*, numéro spécial n° 302, octobre 2005, pp. 40-49.

L'idée républicaine aujourd'hui, *Guide Républicain*, ouvrage collectif édité avec le concours du groupe histoire et géographie de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, Éditions Delagrave et Scéren-CNDP, 2004, 433 pages.

(B) Débats et combats

Un sujet d'étude au choix

La démocratie républicaine est une construction politique progressive, désormais bien installée mais qui a connu des crises qui l'ont gravement ébranlée, comme **l'Affaire Dreyfus**, voire des remises en cause radicales, à l'image du régime de Vichy qui s'installe pendant **l'année 1940**.

Ces deux sujets d'étude visent à faire comprendre aux élèves que la République et la démocratie ne sont pas des données intangibles mais peuvent être l'objet de combats politiques et idéologiques autour d'enjeux essentiels.

Le troisième sujet d'étude porte sur **la défense nationale**. Pour les Républicains, le service militaire a été un des vecteurs essentiels, avec l'école, de construction du modèle français de citoyenneté et d'intégration. Pour toute démocratie, les choix en matière de défense sont essentiels et ce sujet doit permettre notamment de faire réfléchir les élèves sur le passage de la conscription à l'armée de métier, qui marque un changement fondamental dans les rapports de la nation et de sa défense. Cette question ne peut se limiter à un champ chronologique étroit et son étude se prolongera jusqu'à nos jours, en intégrant la dimension européenne.

L'Affaire Dreyfus

Plusieurs crises marquent la vie politique et sociale de la Troisième République. L'Affaire Dreyfus, qui n'est au départ qu'une affaire d'espionnage au ministère de la Guerre puis un scandale judiciaire devint le révélateur des profonds clivages politiques et idéologiques qui traversaient l'opinion française.

D'un côté les anti-dreyfusards, attachés à l'honneur de l'armée française, nationalistes, parfois anciens monarchistes, catholiques, et antisémites ; de l'autre les républicains, attachés à la justice et aux droits de l'homme (la Ligue des Droits de l'Homme a été créée en 1898 à l'occasion de l'Affaire Dreyfus pour défendre un individu, innocent, contre la raison d'État), et des « intellectuels », terme créé pour l'occasion, dont la figure centrale est Emile Zola...

L'Affaire Dreyfus provoqua, au delà de quelques exceptions individuelles, une importante recomposition politique selon la traditionnelle ligne de fracture entre droite et gauche, la droite étant majoritairement antidreyfusarde tandis que la gauche soutenait Dreyfus. La République fut au cœur des passions que souleva l'Affaire Dreyfus. Cette affaire révéla la profondeur du courant antisémite en France mais mit aussi à mal le prestige de l'armée, dont

la République avait fait une « arche sainte » pour préparer la revanche contre l'Allemagne. Elle montra également insuffisances du milieu parlementaire qui ne sut pas, à quelques exceptions près, prendre nettement position dans l'Affaire.

L'Affaire Dreyfus est donc une crise majeure que dut affronter la République, crise à portée immédiate mais qui eu aussi des conséquences plus lointaines puisque les courants idéologiques qui s'exprimèrent alors s'affrontèrent jusqu'à la Seconde guerre mondiale.

Indications bibliographiques :

BIRNBAUM P. (dir.), *La France de l'Affaire Dreyfus*, Gallimard, 1994.

WINOCK Michel, « Le moment Dreyfus et l'approfondissement d'une culture politique républicaine », in BERSTEIN Serge et WINOCK Michel (dir.) : *Histoire de la France politique*, tome 3, « l'invention de la démocratie, 1789-1914 », Le seuil, 2002, coll. « L'Univers historique », pp. 303-334.

L'année 1940

Dans un contexte de guerre où s'affrontent militairement démocraties et totalitarismes européens, l'année 1940 marque, pour la France, ébranlée par l'exode et la défaite, une étape cruciale dans la lutte entre deux modèles politiques et idéologiques dont les valeurs sont opposées.

Le 16 juin 1940, le maréchal Pétain, le vainqueur de Verdun, est nommé Président du Conseil après la démission de Paul Reynaud. Il conclut un armistice avec les Allemands, qui occupent plus de la moitié de la France, et installe son gouvernement à Vichy. Le 10 juillet, le Parlement accorde les pleins pouvoirs à Pétain par 569 voix contre 80 et 19 abstentions. Pétain prend en charge la rédaction d'une nouvelle constitution, « Constitution de l'État français », qui met fin à la République et instaure, sous la devise « Travail, Famille, Patrie », un État autoritaire, négation des principes républicains, qui va conduire une politique réactionnaire, antisémite, marquée par une collaboration active avec l'Allemagne nazie.

Le 18 juin, à Londres, le général de Gaulle lance, sur les ondes, un appel à la résistance contre l'Allemagne. Son message sera rediffusé le lendemain et le texte en sera publié par les journaux encore libres du Sud de la France. Une résistance s'organise peu à peu, enchevêtrement complexe de destinées, de réseaux et de motivations diverses mais qui est mobilisée autour des grandes valeurs qui fondent la démocratie.

Indications bibliographiques :

AZEMA Jean-Pierre, BEDARIDA François (dir.), *La France des années noires* (tome 1), Le Seuil, 2000, coll. « Points Histoire », 580 p.

BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande, 1940-1944*, Le Seuil, 1997, coll. « points Histoire », 560 p.

LABORIE Pierre, *L'opinion française sous Vichy, les Français et la crise d'identité nationale, 1936-1944*, Le Seuil, 2001, coll. « Points Histoire », 406 p.

La défense nationale

L'idéal du citoyen-soldat, né de la Révolution française, a connu des adaptations. De la nation en armes à l'armée nationale, du volontariat puis de la conscription, instaurée en 1798, au service militaire obligatoire et, depuis la loi du 28 octobre 1997, la suspension de la conscription, la question des rapports entre la nation et son armée a suscité bien des débats.

Au départ cantonnée au strict champ de la diplomatie et de l'armée, la défense nationale recouvre désormais des domaines d'intervention diversifiés et se veut globale, à la fois militaire, économique, civile et culturelle.

La défense aujourd'hui

- La défense militaire est de la compétence de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine et de la gendarmerie, avec des objectifs stratégiques de dissuasion, de protection et de prévention pour garantir les intérêts fondamentaux de la Nation.
- La défense civile est assurée principalement par les sapeurs pompiers, la sécurité civile, la police nationale, la police de l'air et des frontières, les ministères et organisations de la Santé, du secteur des transports et des communications, pour la prévention et la protection contre les risques de toute nature (feux de forêts, inondations, séismes, cyclones, risques écologiques) autant sur le plan national qu'international.
- La défense économique ressortit du domaine des Douanes, de la Direction de la surveillance du territoire (DST), du Comité national pour la compétition et la sécurité économique (CNCSE), sorte d'« intelligence économique » de la France visant à favoriser la production et la circulation des ressources, à améliorer la compétitivité nationale dans une économie mondialisée, à protéger les bases de données et les transferts technologiques, à lutter contre l'exploitation illicite des brevets, la désinformation informatique et les contrefaçons.
- La défense culturelle participe au rayonnement de la francophonie, à l'expression de « l'exception culturelle française » par des structures et des programmes spécifiques.

Jacqueline COSTA-LASCOUX, directrice de recherche au CNRS/CEVIPOF in « Citoyenneté et défense », Themadoc du Scéren-Cndp (<http://www.cndp.fr/themadoc/defense/reperes.htm>)

Indications bibliographiques :

CREPIN Annie, BOULANGER Philippe, « Le Soldat-citoyen, une histoire de la conscription », *La documentation photographique*, n° 8019, La Documentation française, février 2001.

GUSSE Daniel, LETESTU Bertrand, MAGDONEL Evelyne (et al.), *99 questions sur la défense*, Montpellier, CRDP du Languedoc-Roussillon, 2004.

I.H.E.D.N. (Institut des Hautes Études de Défense Nationale), *Comprendre la défense*, Éditions Économica, 2002.

« Éducation à la citoyenneté (la défense au service de la paix) », *Publications de l'UNESCO*, 2004

« Enseigner la défense », *Historiens et Géographes*, revue de l'Association des Professeurs d'Histoire-Géographie (A.P.H.G.) n° 390, avril 2005.

« La défense, une histoire de citoyenneté », *Textes et Documents pour la classe*, n° 796, mai 2000.

Sites utiles :

I.H.E.D.N. (Institut des Hautes Études de Défense Nationale) : <http://www.ihedn.fr>

Ministère de la Défense : www.defense.gouv.fr

Portail de l'Union Européenne : <http://europa.eu.int/>

« Citoyenneté et Défense » : dossier très complet produit par le Scéren-Cndp : www.cndp.fr/themadoc/defense/presentation.htm

II- Guerres et paix (1914-1946)

(A) Question obligatoire

L'Europe au cœur des grands affrontements : les bouleversements territoriaux liés aux deux guerres mondiales, les totalitarismes contre les démocraties, les génocides.

Centrée sur la période 1914-1946, cette séquence place l'Europe au cœur de l'enseignement à travers l'étude des deux guerres mondiales, des totalitarismes, des efforts pour construire la paix. Elle s'appuie sur les acquis de la classe de troisième et limite la part du récit au rappel des grands repères chronologiques et géographiques.

Pour cela, le recours aux cartes est indispensable. En premier lieu, elles permettent de montrer les principaux changements intervenus dans le découpage de l'Europe médiane et balkanique et la fixation des frontières entre la France et l'Allemagne. Trois dates sont pertinentes pour cet exercice : 1914 – 1938 – 1947. Le choix de 1938 permet de décrire la nouvelle Europe née

des traités de paix à la fin de la première guerre mondiale, d'évoquer les modifications apportées par la guerre soviéto-polonaise et de présenter la politique d'agression nazie (Anschluss, autonomie de la Slovaquie). L'année 1947 correspond à une stabilisation des frontières européennes jusqu'aux années 1990 (abordées en Terminale).

En second lieu, combinées à une chronologie, les cartes peuvent servir de support à un rappel de quelques événements clés de chaque conflit (bataille de la Marne, Verdun ; Stalingrad, Midway). Sur la carte de l'Europe on montre les territoires directement touchés par chaque guerre et on localise les principaux fronts. On souligne que le centre de gravité se déplace, d'une guerre à l'autre, de l'ouest (front franco-allemand) vers l'est (front germano-soviétique). Sur le planisphère on marque la différence entre une première guerre mondiale encore euro-péo-centrée et une deuxième guerre tout à fait mondiale avec l'affrontement entre le Japon et les États-Unis dans le Pacifique.

Cette mise en place des faits et des espaces débouche sur la notion de guerre totale, en grande partie connue des élèves. On la caractérise par l'extension des opérations dans la durée et surtout dans l'espace ; par la mobilisation de tous les moyens, en hommes (pour combattre ou soutenir l'effort de guerre), en argent, en matériel (économie de guerre) ; par l'acharnement des combats et la volonté d'anéantir l'adversaire, jusqu'à passer « de l'acceptation de la guerre à l'acceptation du crime ».

Pour chaque guerre on relève ensuite quelques éléments décisifs de l'histoire européenne. De la Première Guerre mondiale, on retient surtout l'expérience d'une violence qui atteint une ampleur et un caractère collectif sans précédent. Se pose dès lors la question des raisons qui ont conduit les populations à soutenir très majoritairement l'effort de guerre demandé par la nation. Si certains historiens insistent sur les mécanismes d'adhésion qui conduisent au « consentement » des individus, d'autres font valoir que cette apparente adhésion est aussi le résultat d'un conditionnement ancien et des contraintes exercées par l'État et la société.

La Seconde Guerre mondiale n'oppose plus seulement des États-nations mais des projets politiques et des idéologies. Elle déplace et dilue les distinctions traditionnelles qui permettaient d'opposer le front et l'arrière. La collaboration et la Résistance, les bombardements et la guerre médiatique, ne connaissent pas de frontière. Cette guerre marque aussi le franchissement de nouveaux degrés dans le déchaînement de la violence, le recours aux armes de destruction (bombardements, arme nucléaire), la planification des massacres jusqu'à la volonté d'extermination (Juifs, Tziganes). Elle laisse une Europe en ruines où les pertes militaires et civiles sont presque équivalentes, et cinq fois plus élevées que pendant la Grande Guerre.

Totalitarisme

La notion de totalitarisme a été éclairée et précisée par de nombreux travaux. Elle a été un instrument de guerre froide qui impliquait une identité entre les régimes fascistes et le communisme stalinien, affirmation qui ne résiste pas à l'analyse.

Les travaux historiques contemporains, sans nier les spécificités de chaque système et de ses fondements idéologiques, valident la notion de totalitarisme pour qualifier des dictatures d'un type nouveau nées pour une part de la première guerre mondiale. Le totalitarisme y désigne moins une doctrine qu'une pratique d'encadrement de la société. Le but est partout de « transformer l'homme » même si l'objectif idéologique varie : exaltation de l'État, prédominance de la race aryenne ou société sans classes dans un système de propriété collective. Les méthodes tendent, elles aussi, au même but : donner à la masse de la population une volonté collective, absorber l'homme sous tous ses aspects dans le tout idéologique (national, racial ou social), faire que, non seulement ses idées politiques ou son rôle social, mais également sa vie professionnelle et familiale, ses croyances, ses valeurs, ses goûts esthétiques, soient mis au service de l'idéologie d'État. Le but, qui n'a été atteint nulle part mais vers lequel ces trois régimes ont tendu, a été d'abolir la « société civile » en l'absorbant dans cette entreprise collective.

La présentation des génocides implique au préalable de clarifier le vocabulaire et d'expliquer la distinction opérée progressivement par le droit international entre crimes contre la paix, crime de guerre, crime contre l'humanité, génocide

La volonté de fixer des règles pour protéger les civils et limiter le recours à certaines armes durant les guerres est ancienne et avait donné naissance à un droit international qualifié à l'époque moderne de *droit des gens*. À partir du XIX^e siècle, il se traduit en accords internationaux. La première convention de Genève (1864) et la convention de La Haye (1907) ont, entre autres, tenté de réglementer les lois et coutumes des guerres sur terre pour empêcher les belligérants de s'en prendre à des objectifs non-militaires (civils, prisonniers, blessés). Mais la définition juridique de plusieurs types de crimes s'impose seulement en 1945 avec la création d'un tribunal militaire international installé à Nuremberg. Il distingue dans ses statuts (article 6) trois chefs d'accusation : crime contre la paix ; crime de guerre ; crime contre l'humanité.

Le mot génocide est encore absent de cette classification mais il s'impose très vite. Le terme a été créé en 1944 par Raphael Lemkin, professeur de droit international à l'université de Yale, pour qualifier « le crime sans nom » (W. Churchill) perpétré par l'Allemagne nazie. Le mot est composé à partir du terme grec **genos** (qui évoque peuple, race, espèce) et du suffixe latin **-cide** (de caedere, tuer). Utilisé pour la première fois dans un document officiel en 1945 par le tribunal de Nuremberg, il est défini sur le plan juridique par l'Assemblée générale de l'ONU en 1946. Il entre définitivement dans le vocabulaire du droit international en 1948.

Génocide

Selon les textes de l'ONU (*Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* de 1948, modifiée en 1985), trois conditions sont nécessaires pour qu'on puisse parler de génocide :

- Les victimes font partie d'un « groupe **national, ethnique, racial** ou **religieux** ».
- Les membres de ce groupe sont tués ou persécutés **pour leur appartenance à ce groupe**, quels que soient les moyens mis en œuvre pour atteindre ce but.
- Le génocide est un crime collectif intentionnel, **planifié**, commis par les détenteurs du pouvoir de l'Etat, en leur nom ou avec leur consentement exprès ou tacite.

On insistera sur la nécessité d'utiliser cette terminologie avec soin. L'usage courant, notamment dans les médias, tend à étendre le terme à tous les massacres perpétrés à grande échelle. La définition de l'ONU (voir encadré) est plus restrictive : elle exclut les groupes définis selon des critères politiques, économiques ou culturels. La notion de crime contre l'humanité déborde en réalité celle de génocide et s'en distingue. La qualification de génocide, réservée à certains crimes, n'entend pas établir une hiérarchie dans l'horreur des actes ou la souffrance des victimes mais mettre en évidence une forme particulière de crime contre l'humanité pour mieux la combattre, ce qui implique de s'en tenir à des critères précis. On rappellera enfin la singularité du génocide des Juifs. Il procède en effet d'une idéologie particulière, le nazisme, qui développe une conception raciste de l'humanité et passe par la mise en œuvre sans précédent d'une logique industrielle de meurtre systématique.

(B) La recherche de la paix

Un sujet d'étude au choix

De la SDN à l'ONU

Les trois entrées proposées comme sujets d'étude possibles ont toutes pour objectif de montrer comment les hommes, notamment en Europe, ont tenté d'empêcher la guerre et d'instaurer une paix durable. La chronologie du programme ne doit pas empêcher l'enseignant d'aborder des aspects postérieurs à 1946, par exemple quand il évoque les opérations de

maintien de la paix, le tribunal international de La Haye, les courants pacifistes.

La première entrée met l'accent sur le rôle des États et leur action diplomatique. L'établissement de la Société des Nations en 1920, puis de l'Organisation des Nations Unies, vise à substituer **l'arbitrage** à la guerre. L'échec de la SDN ne doit pas conduire à sous-estimer l'espoir suscité dans les années 1920 par « l'esprit de Genève ». Tirant les leçons de cette première expérience, l'ONU se dote d'une charte (San Francisco, 26 juin 1945) et de moyens qui vont lui permettre, à défaut d'empêcher les guerres, d'en prévenir certaines, d'en limiter d'autres en menant des opérations de maintien de la paix, surtout après la fin de la guerre froide.

Les grands procès après la Seconde Guerre mondiale

La seconde entrée incite à réfléchir à la délicate question des « sorties de guerre » : comment passer de l'arrêt des hostilités à une paix fondée sur l'adhésion des peuples ? Il apparaît que le travail de deuil ne peut être conduit sans satisfaire à l'exigence de **justice**. Celle-ci passe par l'organisation de procès qui impliquent de définir les crimes avant de condamner les coupables. Le tribunal militaire international de Nuremberg (20 novembre 1945 – 1^{er} octobre 1946) constitue une innovation décisive pour l'élaboration d'un droit pénal international avec la définition des crimes et le recours à des documents, notamment des images, afin de mettre en accusation le système nazi. Il sert en partie de modèle au tribunal qui siège à Tokyo du 3 mai 1946 au 12 novembre 1948 : seuls les crimes contre la paix commis par les généraux et hommes politiques japonais sont concernés. L'Assemblée générale des Nations Unies a confirmé le 11 décembre 1946 « les principes de droit international reconnus par le Statut du tribunal de Nuremberg et par le jugement de celui-ci » et leur a donné une valeur permanente (Résolution 95(1), Assemblée générale, Nations Unies).

Pacifisme et pacifistes

Une troisième entrée déplace l'approche du côté du rôle des sociétés et des opinions publiques. L'aspiration à la paix est dominante en Europe après la Première Guerre mondiale. Elle n'implique pas pour autant que les populations soient acquises au **pacifisme** en tant qu'action militante contre la guerre. Le pacifisme prend lui-même des formes différentes selon les motivations et les objectifs poursuivis. Les mouvements les plus importants se réclament d'un pacifisme chrétien, humaniste et socialiste. Ils conduisent certains au refus absolu de toute guerre (objection de conscience, antimilitarisme) ; d'autres dénoncent la guerre comme recours irrationnel et inhumain sans exclure qu'elle soit parfois nécessaire ou inévitable.

Après l'hécatombe de la Deuxième Guerre mondiale, un consensus s'établit pour penser que la paix est irréalisable sans la volonté des peuples de vivre ensemble. Il débouche sur la construction européenne et la définition de principes et de valeurs partagés universellement (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948).

Indications bibliographiques :

BOCK Fabienne, *Les sociétés, la guerre et la paix. 1911-1946*, Armand Colin, 2003.

DUFOUR Jean-Louis et VAÏSSE Maurice, *La guerre au XX^e siècle*, Hachette, 1993.

Propose une typologie selon six critères (cf. l'Introduction). Particulièrement utile pour caractériser la guerre moderne du XX^e siècle (chapitre 1) et préciser la notion de « guerre totale » (chapitre 2). Tableau récapitulatif des victimes des deux guerres.

WIEVORKA Annette, *Le procès de Nuremberg*, Le Mémorial de Caen, 2005, 207 p.

Plusieurs manuels conçus pour la préparation aux concours d'enseignement en 2003-2005 fournissent des mises au point sur les thèmes de ce programme. Celui dirigé par Frédéric Rousseau est riche en informations sur les **pacifismes** (ROUSSEAU Frédéric dir., *Guerres, paix et sociétés 1911 – 1946*, Atlande, 2004, p. 552-573). Ces ouvrages supposent de connaître les débats historiques auxquels ils

renvoient, notamment autour de la question du consentement des populations à la Première Guerre mondiale (Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, Frédéric Rousseau).

Documentation photographique :

La guerre au XX^e siècle - 1. L'expérience combattante - n° 8041 - 2. L'expérience des civils - n° 8043
Les totalitarismes - fascisme, nazisme : n° 7037 - Le stalinisme : n° 8013.

Sites utiles :

www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers : dossier/maintien-paix (Historique de la SDN à l'ONU, liens)

Dans l'atelier cartographique de Sciences-po Paris (en ligne) :

-Fonds de carte : Europe en 1914 ; Europe en 1938 ; Europe en 1947.

-Cartothèque : Camp d'extermination d'Auschwitz-Birkenau (plans).

Article 6 des Statuts du tribunal de Nuremberg

Les actes suivants, ou l'un quelconque d'entre eux, sont des crimes soumis à la juridiction du Tribunal et entraînent une responsabilité individuelle :

(1) Les Crimes contre la Paix : c'est-à-dire la direction, la préparation, le déclenchement ou la poursuite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre en violation des traités, assurances ou accords internationaux, ou la participation à un plan concerté ou à un complot pour l'accomplissement de l'un quelconque des actes qui précèdent;

(2) Les Crimes de Guerre : c'est-à-dire les violations des lois et coutumes de la guerre. Ces violations comprennent, sans y être limitées, l'assassinat, les mauvais traitements et la déportation pour des travaux forcés ou pour tout autre but, des populations civiles dans les territoires occupés, l'assassinat ou les mauvais traitements des prisonniers de guerre ou des personnes en mer, l'exécution des otages, le pillage des biens publics ou privés, la destruction sans motif des villes et des villages ou la dévastation que ne justifient pas les exigences militaires;

(3) Les Crimes contre l'Humanité : c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime.

Les dirigeants, organisateurs, provocateurs ou complices qui ont pris part à l'élaboration ou à l'exécution d'un plan concerté ou d'un complot pour commettre l'un quelconque des crimes ci-dessus définis sont responsables de tous les actes accomplis par toutes personnes en exécution de ce plan.

III- Diffusion et mutations du modèle industriel à partir de l'Europe

(A) Question obligatoire

Capitalisme, société industrielle, culture européenne à la conquête du monde (milieu XIX^e - milieu XX^e siècle)

On étudie cette partie du programme dans la longue durée.

Il s'agit de montrer, dans la longue durée, comment est né le capitalisme industriel basé sur la propriété privée des moyens de production, sur la liberté des échanges et la recherche continue du progrès technique ainsi que la séparation des possesseurs des moyens de production et les salariés. On insiste sur ce que le nouveau mode de production capitaliste a de

particulier: usine, entreprise, nouvelles formes d'énergie (vapeur puis électricité), modification des paysages urbains, villes nouvelles industrielles.

Croissance économique et industrialisation

La croissance économique est l'accroissement durable de la production globale d'une économie : c'est à la fois un phénomène quantitatif que l'on peut mesurer et un phénomène de longue période ; selon les facteurs qui l'expliquent principalement, elle est extensive (grâce à davantage de travailleurs, d'équipements, de matières premières...) et/ou intensive (utilisation plus efficace des facteurs de production existants). La révolution industrielle marque le point de départ de la croissance économique moderne, qui contraste avec les progrès plus lents et hésitants de l'ère préindustrielle.

L'industrialisation est un processus, dont les différentes dimensions sont interdépendantes : affirmation de la part de l'activité manufacturière dans le produit national et l'emploi, dégagement d'une industrie moderne dont les traits s'étendent à un nombre croissant de branches, extension à tous les secteurs d'activité du modèle industriel (« industrialisation globale »).

L'augmentation considérable des volumes produits, la diversification, la standardisation et la diffusion accrues des biens rendent l'étude de ces phénomènes inséparables d'une évaluation de leurs effets en termes de niveau de vie et de consommation.

La croissance connaît des cycles et passe par des moments de crise. La première crise de l'ère industrielle est celle de 1873-1896 (la Grande Dépression). Les crises à l'ère industrielle sont des crises de surproduction qui éclatent du fait d'un marché solvable trop étroit par rapport à une production de plus en plus massive. On n'entrera pas le détail des crises, mais on évoquera la crise de 1929 et ses conséquences en terme de théorie économique (régulation du capitalisme par l'intervention de l'État : New Deal et les théories de Keynes).

L'industrialisation s'accompagne de la transformation des villes qui voient leur population augmenter très rapidement. Il s'agit d'évoquer l'exode rural et en conséquence les transformations économiques dans les campagnes.

L'industrialisation transforme considérablement les sociétés européenne, nord-américaine et japonaise. Elles connaissent d'importantes mutations sociales : apparition de nouvelles classes sociales (bourgeoisie capitaliste industrielle, prolétariat) et mutations des classes moyennes (artisans et commerçants constituent une classe moyenne indépendante qui se transforme mais l'industrialisation donne naissance à une nouvelle classe moyenne salariée d'employé(e)s et fonctionnaires). Il sera important de préciser la notion de classe sociale.

Les transformations sociales s'accompagnent de résistances. Le libéralisme, idéologie triomphante de l'âge industriel est contesté sur sa droite par le traditionalisme (qui rêve d'un retour à l'âge pré-industriel) et le socialisme qui milite pour dépasser le capitalisme et instaurer une société égalitaire sur la base de la propriété collective des moyens de production. On montrera que la résistance ouvrière s'est exprimée à travers le mouvement syndical et au moyen de son arme principale : la grève.

L'industrialisation transforme la production culturelle, l'accès à la culture et les modes d'expression traditionnelle. En France, les années, 1860-1930 correspondent à un premier âge de la culture de masse (on ne manquera pas d'évoquer les débuts du sport-spectacle avec le Tour de France et les premières courses automobiles).

Les puissances européennes les plus transformées par l'industrialisation animent un mouvement d'expansion et d'europanisation, indissociable d'un fort sentiment de supériorité d'une volonté civilisatrice et d'une suprématie scientifique et technologique. Ce mouvement, qui constitue un fondement durable du rapport de l'Europe avec le monde, ne se confond pas avec le colonialisme : il se traduit par plusieurs autres manifestations d'impérialisme (exportations de capitaux) et d'influence. Mais le phénomène emblématique n'en demeure pas

moins la constitution d'empires coloniaux grâce auxquels les métropoles étendent leur domination sur d'immenses territoires continentaux et maritimes.

(B) Modèle industriel et changement social du milieu du XIX^e siècle au milieu du XX^e siècle

Un sujet d'étude au choix :

Les mutations d'une filière économique soit du secteur industriel, soit du secteur des services.

Par filière, il faut entendre les différentes phases de production d'un bien ou d'un service. À titre d'exemple, on peut envisager l'évolution de la filière de la production de textile, de la construction automobile ou du secrétariat.

L'industrialisation provoque les mutations en termes de production technique : passage d'un travail de type artisanal à un travail industriel, travail à la chaîne, etc. Elle influe aussi sur le type de qualification et tend à accroître la part des ouvriers et ouvrières non qualifiés). On pourra étudier la dimension spatiale d'une filière et faire ainsi un lien avec les facteurs de localisation en géographie.

Le mouvement ouvrier

Il est conseillé de prendre pour sujet d'étude, un pays (la France, le Royaume-Uni ou les États-Unis).

Par mouvement ouvrier, il faut entendre l'ensemble des organisations issues de la classe ouvrière (syndicats, partis ouvriers) qui ont lutté pour l'amélioration de la condition ouvrière, certaines voulant réformer le capitalisme et d'autres voulant le renverser pour établir une société socialiste.

Immigration et immigrants

L'industrialisation a déclenché le plus grand mouvement migratoire de l'histoire. Avant 1914, l'Europe est une terre de départ. Des millions d'Européens fuient la misère et s'en vont peupler le Nouveau Monde (Amérique du Nord et du Sud, Australie et Nouvelle-Zélande). La France constitue une exception : ayant réalisé sa transition démographique, elle manque de main d'œuvre et fait appel à l'immigration surtout frontalière (Belges, Italiens). On pourra choisir d'étudier plus particulièrement l'immigration étrangère en France ou aux États-Unis.

Indications bibliographiques :

CARON François, *Les deux révolutions industrielles du XX^e siècle*, Pocket, 1998.

DEMIE Francis, « *La société européenne au XIX^e siècle : hiérarchies et mobilités sociales* », La Documentation photographique, n°8024, la Documentation française, décembre 1991.

KAEBLE Harmut, *Vers une société européenne 1880-1980*, Belin, 1990.

NOIRIEL Gérard, *Le Creuset français*, Seuil, 1988.

RÉBÉRIOUX Madeleine, GEORGES Chantal, MORET Frédéric, « *Socialisme et Utopie* », La Documentation photographique, n°8016, La Documentation française, août 2000.

RIOUX Jean-Pierre, SIRINELLI Jean-François (dir.), *Histoire culturelle de la France*, tome 4, le temps des masses : le XX^e siècle, Le Seuil, 1998, p.9-201.

VERLEY Patrick, *La Révolution industrielle*, Gallimard, 1997, coll. Folio-Histoire. La seconde partie de l'ouvrage intitulée : *Révolution industrielle : acteurs et facteurs* se présente sous la forme d'un dictionnaire ce qui en rend très pratique la consultation.

Sites utiles :

Un site propose des tableaux historiques en rapport avec la révolution industrielle et les commente : www.histoire-image.com

GÉOGRAPHIE

Les territoires et leur aménagement en France et en Europe

Qu'est-ce que l'Europe ? Quelle est la place de la France dans l'Union européenne ? Quelles sont les conséquences de l'intégration européenne sur le territoire national, les territoires régionaux ? On ne peut plus aujourd'hui présenter la géographie de la France sans parler de l'Europe. Comme il n'est ni possible ni souhaitable de traiter l'Europe en une suite de monographies de pays, on se concentrera sur les notions de frontière et de région. Le nécessaire approfondissement des connaissances sur la France intervient dans les deux autres thèmes de l'année.

I - Les territoires européens

(A) Question obligatoire

Caractères d'unité et de différenciation des territoires européens.

Territoire

Espace approprié par un groupe de façon réelle ou symbolique et qui est souvent organisé, dirigé et aménagé en fonction de ses besoins, de ses valeurs. Les territoires s'étudient donc en fonction des mailles de gestion de l'espace mais ils peuvent être emboîtés. Ils supposent aussi des sentiments d'appartenance, ils sont l'objet d'affects collectifs et individuels.

Au-delà des seules connaissances géographiques, l'objectif poursuivi doit clairement être celui de la formation du citoyen à la fois français et européen ; ceci est d'autant plus important qu'il n'y a pas d'ECJS dans cette série. Sur le plan disciplinaire, cette partie du programme a pour objet la maîtrise des échelles dans le raisonnement géographique appliqué à un objet : le territoire. Il s'agit, en analysant les territoires français et européen à petite échelle, de faire réfléchir les élèves sur les particularités du territoire national, tant du point de vue des environnements que des sociétés.

Frontière

Limites séparant deux entités territoriales différentes, les frontières, coupures et / ou coutures, peuvent être plus ou moins fermées, plus ou moins perméables.

De fait, tout organisme - individuel ou collectif - sécrète de la frontière, toute culture a ses limites : frontières et limites sont alors des instruments de régulation des systèmes socio-territoriaux. Les frontières s'accompagnent d'effets de seuils (statistiques par exemple), de gradients plus ou moins accentués qui en sont tout à la fois la cause et la conséquence. Une frontière ne saurait être "naturelle" en soi. Elle est conventionnelle, produite par les sociétés humaines qui font de discontinuités morphologiques de simples supports physiques destinés à en conserver le tracé.

Les frontières, si elles sont lieux de risques, d'incertitudes, de confrontation, peuvent être aussi des interfaces actives de stimulation et de compétition fécondées par la présence de l'autre, par ses différences.

Les mouvements contemporains de mondialisation ou de régionalisation à des échelles continentales (construction européenne par exemple) oblitèrent les frontières héritées des XIX^e et XX^e siècles. Les frontières tendent à s'éroder, les entités politiques à se déterritorialiser. Mais d'autres surgissent, à d'autres échelles, avec d'autres implantations spatiales, par exemple : les frontières "spécialisées" et ponctuelles du contrôle migratoire (gares, aéroports, espaces de "rétention"), les frontières plus immatérielles des systèmes d'information, etc. La frontière semble alors s'émanciper de la ligne, de la zone contiguë.

En centrant l'analyse sur le concept de frontière, au sens politique et au sens le plus large, on opposera la formation du territoire national, pour l'essentiel ancienne, à l'évolution contemporaine des limites en Europe médiane.

Des cartes à petite échelle du continent européen, dans sa dimension naturelle et historique doivent permettre de poser les termes du débat sur les limites de l'Europe. On réfléchira à la construction politique de l'Union européenne et à la question de ses élargissements successifs et futurs. Pour ces questions, les approches historique et géographique gagneront à être combinées : la notion de « frontière naturelle » ne résiste guère aux vicissitudes de l'histoire mais on constate aussi que d'anciennes frontières (« historiques ») jouent encore un rôle géographique évident, comme le prouve par exemple la dissymétrie des infrastructures ferroviaires en Pologne.

Intégration territoriale

L'intégration peut être définie comme la mise en place d'une interdépendance plus étroite entre les parties d'un tout, ou encore comme l'incorporation de nouveaux éléments à un système existant. Le terme est le plus souvent utilisé à propos de l'incorporation progressive des étrangers dans une société d'accueil (intégration sociale).

L'intégration territoriale désigne plus spécifiquement les processus de rapprochement de toute nature (politique, économique, social et culturel) à l'œuvre lors de la construction, à partir d'entités nationales existantes, d'un ensemble régional plus vaste tel que l'Union européenne. Comme dans le cas de l'intégration sociale, les modalités de l'intégration territoriale vont avoir des conséquences spatiales : évolution des localisations (voir II), disparition / accentuation des effets de frontière, aménagements, mises en réseaux etc.

(B) Des territoires gérés et aménagés, l'exemple d'une région européenne.

Un sujet d'étude au choix

En opérant un changement d'échelle, on conduit l'élève à s'interroger sur la gestion et l'aménagement d'un territoire régional. Le choix de la région pourra porter sur la région du lycée ou sur une autre région, française ou européenne. La commodité statistique avantage les régions administratives (les nomenclatures des unités territoriales statistiques « NUTS » de l'UE), mais le choix peut aussi porter sur une région transfrontalière. Au-delà d'une présentation exhaustive des activités économiques d'une région, le fil directeur consiste en une analyse du rôle des différents acteurs institutionnels, à toutes les échelles, sur le territoire.

Comme cela est indiqué dans les orientations générales de ce document d'accompagnement, le professeur peut choisir de traiter ce sujet d'étude sous la forme d'une étude de cas avant d'aborder la question plus générale des territoires européens (surtout s'il s'agit de la région du lycée).

Quelle que soit la région choisie, on pourra suivre comme fil directeur la question : qu'est-ce qui fait l'unité, et donc la réalité, d'une région ?

Dans le cas de la France, on constate une grande polysémie du terme *région*. On s'arrêtera surtout à la récente construction d'une identité régionale, pas toujours parfaite, à travers la création des régions dites de programme en 1955, aujourd'hui régions administratives au rôle politique grandissant. La dimension civique de ces questions ne sera pas négligée. Cette partie du programme pourra s'appuyer sur un travail de collecte d'information réalisé par les élèves auprès des différentes instances.

Dans le cas d'une région européenne autre que française, on pourra davantage axer l'analyse sur les relations de l'ensemble régional choisi avec le pouvoir central. La carte des NUTS établie par l'UE ne doit en effet pas cacher le fait que le degré d'autonomie de chaque entité au sein de son espace national est très différent selon que le système politique du pays est fédéral ou très centralisé.

Dans le cas d'une région transfrontalière, on insistera sur le caractère souvent récent et original d'une telle construction. Les « eurorégions » et autres formes de structures de coopération transfrontalière (aux noms divers comme Conseil, *Regio* ou encore Grande Région) ne créent pas un nouveau type d'administration au niveau transfrontalier. Elles ne sont pas dotées de pouvoirs politiques et leurs activités se limitent aux compétences des collectivités locales et régionales qui les composent. Elles ont souvent le statut d'association. Cette particularité invite à bien étudier le rôle des différents acteurs sur le territoire, en fonction des intérêts des populations.

Indications bibliographiques :

FOUCHER Michel, *Fragments d'Europe : atlas de l'Europe médiane et orientale*, Fayard, 1998.
GAUNARD Marie-France (éd. scient.), *Les dynamiques des frontières en Europe*, BAGF, 2001.
MATHIEU Jean-Louis, *Quelle Union pour l'Europe ?*, La Documentation photographique, n° 8008, La Documentation française, 1999.

Sites utiles :

www.ens-lsh.fr/geoconfluence/doc/etpays/Europe/Eur.htm : Dossier « Territoires européens : régions, États, Union ». Nombreuses cartes dans la rubrique *savoir-faire* sur le thème des limites et discontinuités en Europe notamment.

www.ens-lsh.fr/geoconfluence/doc/territ/FranceMut/FranceMut.htm : Dossier « La France : des territoires en mutation ».

www.cor.eu.int : Le comité des régions, créé par le Traité de Maastricht en 1991.

www.aebr.net : L'association européenne des régions frontalières.

www.a-e-r.org : L'Assemblée des Régions d'Europe.

II- Peuplement, réseaux et mobilités en France

(A) Question obligatoire

La distribution de la population.

Il s'agit d'étudier en premier lieu les contrastes des trames de peuplement. Ceux-ci traduisent les mutations séculaires du territoire français, l'attractivité des régions précocement industrialisées et des centres urbains, en particulier celle de la capitale parisienne ; ils disent également le renforcement depuis quelques décennies des aires urbaines. La lecture et l'interprétation de cartes sont indispensables à l'approche des localisations et modalités d'occupation du territoire, à condition toutefois de prendre en compte et de croiser :

- les dynamiques temporelles et spatiales, en comparant les cartes de densité à deux dates différentes, et,
- les dynamiques démographiques et migratoires, en passant de l'échelle nationale à l'échelle régionale.

La densité moyenne (107 habitants/km²) ne rend pas compte des profondes disparités régionales, voire infrarégionales, fruit de ces mutations anciennes et recompositions récentes. On oppose traditionnellement deux France de part et d'autre d'une ligne le Havre/Marseille : celle de l'Est urbaine et industrielle, celle de l'Ouest plus rurale et moins occupée, quand elle n'est pas désertifiée. Dans ce schéma, quatre régions (l'Ile de France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Nord-Pas-de-Calais) représentent toujours 42% de la population ; l'Ile-de-France à elle seule compte pour 18%, sur seulement 2,2% du territoire. C'est l'un des plus forts déséquilibres de peuplement de l'Union européenne. Mais les régions

qui attirent toujours le plus sont aussi celles qui accusent également les départs les plus nombreux, comme l'Ile-de-France qui cumule 42% des flux migratoires. Globalement aujourd'hui la France du Nord perd de la population au profit de la France du Sud et de l'Ouest, tandis que des régions centrales comme l'Auvergne et le Limousin poursuivent leur déclin.

Les villes concentrent les trois quarts de la population. Quelques faits sont à souligner et à développer :

- le renversement de tendance après 1975, qui voit la croissance urbaine se ralentir, tout en conservant sa dynamique démographique ;
- la fin du recul de la population rurale et le développement de la périurbanisation ;
- la concentration dans un nombre réduit de villes : onze aires urbaines représentent la moitié de l'accroissement démographique dans la dernière décennie du XX^e siècle, même si la France possède un maillage important de villes petites et moyennes – ce qui la différencie également des autres États de l'Union européenne.

Les aménagements structurants en matière de transport et de communication (TGV, autoroutes, aéroports) ont privilégié les axes et carrefours dynamiques, au détriment d'une circulation interne diffuse. Ces choix ont alimenté le débat sur une France à deux vitesses, qui doit de plus en plus conjuguer l'effet « tunnel » des grandes voies et le difficile maintien d'une circulation capillaire, indispensable au tissu rural.

La concentration des nœuds de communication sur les aires urbaines caractérise la métropolisation.

Le développement des techniques de l'information et de la communication (TIC) avait porté l'espoir d'une déconcentration spatiale des activités, notamment dans le secteur des services. En réalité les entreprises portées par ces technologies se sont installées dans les grandes villes, en profitant d'une main d'œuvre plus qualifiée.

Au total, les quinze plus grandes aires urbaines concentrent près de 65% des emplois.

Pôles et réseaux urbains, métropolisation.

Les villes sont des centres de services offerts à des territoires plus étendus qu'elles : on parle de *pôles urbains*. La qualité et la quantité de ces services – qui varient dans le temps déterminent une hiérarchie des villes, des liens de complémentarité et de concurrence entre elles et dessinent des aires d'influence qui peuvent être fort étendues pour des services rares ; ainsi se constituent les *réseaux urbains*. Le processus de *métropolisation* correspond au renforcement continu des grandes villes situées à la tête de réseaux urbains actifs. Il est largement dû à l'évolution récente des moyens de transports des hommes, des marchandises et des flux de données qui baisse les coûts de la mobilité, facilitant l'accessibilité aux pôles les plus attractifs. Ces derniers renforcent ainsi leurs pouvoirs de commandement et élargissent leur rayonnement (surtout dans le cadre de la mondialisation).

La mobilité croissante des Français (lieu de travail / lieu de résidence) et l'étalement urbain ont conduit à des changements dans la définition statistique de la ville :

- le seuil de 2000 habitants dans une agglomération d'une ou plusieurs communes sans rupture du bâti conduit l'INSEE à retenir en 1954 la notion d'unité urbaine, qui privilégie ainsi le critère morphologique ;
- les zones de peuplement industriel et urbain (ZPIU) apparaissent en 1962 et prennent en compte, dans le contexte d'une diffusion croissante de l'urbanisation dans les communes rurales les critères des migrations pendulaires (fort taux d'actifs travaillant hors des communes rurales) et l'activité économique (effectifs industriels des communes supérieur à 100) ;
- les ZPIU n'étant pas assez discriminatoires en regroupant près de 95% de la population française, l'INSEE retient finalement en 1999 la notion d'aire urbaine : elle agrège aux pôles urbains (plus de 2000 habitants, moins de 200m dans la discontinuité du bâti, plus

de 5000 emplois) et aux unités urbaines les communes qui comptent au moins 40% d'actifs qui vont travailler dans ces derniers.

Ce choix exclut les communes lointaines et périphériques dont le développement résulte de l'attractivité des aires urbaines, de sorte que l'espace urbain relève souvent d'un schéma multipolaire, lisible dans le paysage par un grignotage en « doigts de gants » le long des axes de transport et un mitage des campagnes par les nouvelles constructions. De sorte que l'espace rural compose aujourd'hui une multitude de situations, du rural profond - qui alimente le débat sur la désertification des campagnes-, au rural gagné par la citadinisation et le regain touristique, confronté quant à lui aux conflits d'usage.

Les déplacements domicile / lieu de travail concernent de nos jours plus de 60% des actifs (45% en 1980). L'allongement des temps de déplacements, et le renchérissement des coûts de transport vont conduire dans les années qui viennent à de nouvelles évolutions, qui se dessinent, entre autres, par un regain d'intérêt et de pression sur le logement en centre ville.

Il convient tout autant de s'interroger sur la notion d'enclavement, qui traduit l'éloignement de zones et de leur population des axes de communication et au-delà des aires urbaines et de leur offre d'emplois et de services ; cependant cette notion est relative au regard du paradoxe de l'espace-temps qui fait que les régions les mieux desservies par la densité des moyens de transport sont celles où l'on perd aussi beaucoup de temps dans les embouteillages et les correspondances. L'enclavement est aussi culturel quand il éloigne des populations d'un niveau plus élevé de qualification et d'accès à l'emploi : les banlieues sont intégrées aux aires urbaines, mais celles qui entrent dans les 751 « zones urbaines sensibles » définies en 1996 sont des isolats « socio-spatiaux » de marginalisation économique et culturelle, en particulier pour les populations issues de l'immigration ; *mutatis mutandis* on pourrait en dire de même de certains espaces ruraux confrontés au repli des populations paupérisées des villes.

(B) Des territoires en fonctionnement.

Un sujet d'étude au choix

À l'échelle régionale ou locale, les sujets d'étude alimentent ou enrichissent les informations et les problèmes géographiques étudiés dans la question (A) concernant les mobilités des populations, l'organisation des transports, ou tout autre domaine, et permettent de les situer plus précisément au plan de l'aménagement, des stratégies et des acteurs. Ils sont l'occasion de mieux appréhender les emboîtements de territoires, de la région à l'organisation intercommunale. A ce titre ils sont une opportunité pour découvrir l'émergence des nouveaux territoires de l'action publique, et de faire le lien entre les thèmes I et II autour de ce questionnement central : comment l'État, qui abandonne une large partie de ses prérogatives aux institutions européennes et aux collectivités territoriales, qui est de plus en plus impuissant à faire face aux lois du marché planétaire, peut-il aujourd'hui envisager d'organiser la répartition des activités et des hommes sur le territoire national ?

Ce thème et ses sujets d'étude associés constituent ainsi une partie essentielle dans le traitement du programme de géographie de première STG, elle permet de poser maintes problématiques développées dans le thème I et le thème III.

Pour ce thème aussi, chacun des trois sujets d'étude proposés se prête particulièrement bien à une étude de cas préalable à l'approche générale de la distribution de la population.

L'émergence des régions.

Incontestablement l'accès de régions au rang de collectivité territoriale en 1982 a fait de ces dernières un maillon essentiel du découpage territorial. A la différence du département, la région depuis sa création administrative en 1955, n'a jamais su constituer un sentiment d'appartenance ; voulue comme telle, elle est d'abord issue de la volonté du pouvoir central dans son dessein d'aménagement. La décentralisation lui confère désormais une responsabilité, en bénéficiant des divers programmes de l'Union européenne et des aides de l'État dans le cadre de la contractualisation État-région (1984) ; la région a pris en charge des compétences de l'État, en même temps que de lourds transferts financiers. Les départements et les communes ont bénéficié à un moindre titre des lois de décentralisation, ils sont aujourd'hui affaiblis par la région et les nouvelles entités supracommunales : communautés de communes et pays.

Ces sujets d'étude peuvent faire l'objet d'un dossier élaboré par les élèves ; dans cette optique ce travail de production peut mettre l'accent sur les choix opérés par les territoires de proximité, et avec eux sur les conflits d'intérêts, souvent d'ordre politique, ainsi que sur le rôle des contre pouvoir, notamment des associations. A cet égard la démarche géographique sert pleinement la formation civique des lycéens.

Les nouveaux territoires de l'aménagement.

L'ère des grandes opérations d'aménagement conduites sous l'égide de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action Régionale (DATAR, devenue la DIACT - Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires-) est aujourd'hui révolue. Les orientations nationales récentes confèrent désormais plus de responsabilité, à défaut de davantage de moyens, aux cadres politico-administratifs de proximité ; elles prennent en considération la revitalisation du milieu rural et l'intérêt croissant des populations pour les questions d'environnement.

- Dès 1975 la DATAR a eu le souci de déployer des aides ayant vocation à soutenir le développement des activités non agricoles dans les zones rurales, notamment le tourisme vert, en mettant en instaurant les plans d'aménagement rural (P.A.R.) et les contrats de Pays ; cette politique est concomitante du soutien accordé aux régions pour créer des parcs naturels régionaux.

- La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (Loi Pasqua, 1995) innove en faisant obligation aux régions d'élaborer des schémas régionaux d'aménagement du territoire, et en faisant des Pays le cadre de base d'émergence des projets.

- Cette reconnaissance des territoires locaux comme lieu d'invention et d'initiative de l'aménagement est confirmée par la Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (Loi Voynet, 1999) ; complétée par les lois relatives à l'intercommunalité et à la création de communautés d'agglomérations (Lois Chevènement), elle ajoute aux pays, déjà promus, les agglomérations et les systèmes productifs, c'est-à-dire des regroupements de P.M.I. spécialisées dans une production industrielle traditionnelle ou novatrice, dans la sphère des territoires de projet. Les ententes de communes pour mener à bien des projets d'envergure sont anciennes, elles remontent pratiquement au milieu du XIX^e siècle ; mais c'est l'expansion urbaine des années soixante qui leur donne une nouvelle vigueur avec la création des Syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM, 1959) et des communautés urbaines (à partir de 1966). Les lois de 1999 ont simplifié ces systèmes complexes en créant trois échelons : la communauté urbaine (plus de 500000 habitants), la communauté d'agglomérations (50000 habitants regroupés autour d'une agglomération de 15000 habitants), et la communauté de communes.

Ces diverses législations tentent ainsi de pallier le problème de l'émiettement communal et des aménagements intercommunaux, tant dans les espaces urbains que dans les espaces ruraux.

- Les réglementations d'aménagement et de gestion des territoires urbanisés sont parallèlement adaptées afin de maîtriser de façon globale et cohérente le développement urbain, notamment les tissus les plus anciens, en privilégiant les mixités sociale et fonctionnelle : ainsi est-ce l'objectif de la Loi S.R.U. (solidarité et renouvellement urbain, 2000 et 2003), du remplacement des anciens Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) par les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des Plans d'occupation de sols (POS) par les Plans locaux d'urbanisme (PLU).

Dotées de nouvelles et larges compétences depuis les lois de décentralisation, les régions ont l'initiative de politiques d'aménagement et sont investies de la mission de gérer au mieux les crises locales nées des mutations économiques. L'État, dont la marge de manœuvre peut apparaître désormais tenue entre les prérogatives de l'Union européenne et celles des collectivités territoriales et des nouveaux territoires, conserve la gestion et la cohérence des grands équilibres nationaux, en particulier au moyen des grands schémas de services collectifs prévus dans la LOADDT de 1999.

Indications bibliographiques :

ALVERGNE Christel, TAULELLE François, *Du local à l'Europe, les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, PUF, 2002.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Les immigrés et la France*, La Documentation photographique, n° 8035, La Documentation française, 2004.

BRUNET Roger, *L'aménagement du territoire en France*, La Documentation photographique, n° 7041, La Documentation française, 1997.

DAMETTE Félix, SCHEIBLING Jacques, *Le territoire français*, Hachette Collection Carré Géographie, 2004.

MARCONIS Robert, *Urbanisation et urbanisme en France*, La Documentation photographique, n° 8025, La Documentation française, 2002.

NOIN Daniel, CHAUVIRE Yvette, *La population de la France*, A. Colin, collection U, 2002.

SMITS Florence, *La France, un territoire de l'Union européenne*, Hatier, collection Initial, 2003.

VIEILLARD-BARON Hervé, *Les banlieues : des singularités françaises aux réalités mondiales*, Hachette, collection Carré Géographie, 2001.

Sites utiles :

www.diact.gouv.fr (accès enseignants)

www.insee.fr (espace enseignants : lien avec Educnet)

www.ined.fr

III - Dynamiques de localisation des activités en France

Ce thème répond directement à des interrogations économiques et sociales majeures :

Quelle est la réalité du phénomène de « délocalisation » abondamment développé dans les médias ? S'agit-il d'une fuite généralisée des activités vers d'autres lieux du globe ?

Dans la concurrence entre territoires qui semble se manifester à l'échelle planétaire, quels sont les atouts du territoire français et quelles sont les stratégies existantes ou à développer pour y assurer le maintien et le développement d'activités et d'emplois ?

Sur tous ces points, et complémentairement à l'enseignement d'économie, la géographie est en mesure d'apporter des éléments de réponse.

(A) Question obligatoire

Activités et territoires.

Une approche géographique des activités économiques ne peut en aucun cas se satisfaire d'un descriptif et d'un inventaire statique des productions - fussent-elles localisées. Une approche dynamique s'impose pour de multiples raisons :

- le processus permanent de création-destruction d'activités connaît depuis quelques décennies une accélération de ses rythmes avec l'obsolescence plus rapide des produits et un cycle de vie plus court des activités et des entreprises qui les portent ;

- les phénomènes de "délocalisation" d'activités industrielles, voire d'activités de services, vers des pays dans lesquelles la contrainte sociale (durée et coût du travail) est moins forte, se sont multipliés depuis la fin des années 1990. La question éminemment géographique de la localisation, du "pourquoi ici et pas ailleurs ?" ou surtout «pourquoi ailleurs plutôt qu'ici ? » reflète des préoccupations sociales et politiques s'est ainsi imposée dans l'actualité.

Ce double mouvement a frappé à la fin des années 1970 les grands bassins industriels assis sur l'activité sidérurgique et métallurgique, et s'est étendu aux industries de transformation (textile, électroménager) ; il menace actuellement des productions qui paraissaient très solidement et de toute évidence installées sur le territoire : ainsi la conception française des terroirs viticoles spécifiques seuls susceptibles de produire des crus de qualité se heurte à une conception "mondialisante" de la production viticole fondée sur les cépages et la rationalisation scientifique de la vinification et assez peu déterminée par le lieu de production.

- La production s'organise désormais en filières fondées sur la dissociation spatiale et la complémentarité de lieux de production et de transformation distincts et distants ; l'analyse du fonctionnement de ces filières met en évidence l'interpénétration totale des trois secteurs classiquement distingués (primaire, secondaire et tertiaire), avec tout particulièrement le rôle central des flux immatériels (flux décisionnels, flux d'information, flux financiers) et matériels (transports).

L'étude des activités permet ainsi de rendre compte de la complexité de leurs interactions fonctionnelles et spatiales, et de la multiplicité des facteurs de localisation. L'analyse de ces derniers qui révèle en première approche un avantage relatif aux pays à faibles coûts de main d'œuvre ne doit pas conduire au fatalisme. La permanence d'investissements étrangers sur le territoire français, la multiplication d'initiatives de mise en réseaux d'entreprises, districts, SPL (système de production localisés) et leur reconnaissance dans le cadre des pôles de compétitivité montre que le dynamisme économique du pays repose fondamentalement sur la volonté et la compétence des acteurs.

Cette étude doit aussi permettre, dans la perspective de contribution à l'EEDD (Éducation à l'environnement pour un développement durable), une prise de conscience quant aux effets écologiques et quant à la fragilité du mode de fonctionnement en filières de production fondées sur le recours généralisé aux transports comme à la mobilité des personnes ; le renchérissement probable des coûts des produits pétroliers dans les années à venir impose à cet égard d'envisager des solutions d'économie d'énergie et de nouvelles modalités d'organisation.

Localisation-délocalisation-relocalisation

Pour le sens commun, la délocalisation est le départ d'une activité jusque là présente sur le territoire vers un autre pays, mais au final ce déplacement aboutit à une relocalisation de l'activité concernée dans un autre lieu. Par ailleurs des phénomènes de relocalisation sur le territoire se manifestent : ils sont liés par exemple aux difficultés de certains services en lignes (hot-line, réservations) déplacés loin des utilisateurs ou au souci de s'implanter près des bassins de consommation. La perspective de l'augmentation des coûts de transports peut conduire également à une relocalisation des productions au sens de recentrage sur des territoires plus restreints.

- Les facteurs de localisation -

La détermination du lieu d'implantation d'une activité suppose de la part des acteurs économiques et spatiaux l'examen des ressources et des contraintes du lieu :

° La notion de ressource, est moins que par le passé associée aux données naturelles (ressources du sol ou du sous-sol), encore que les conditions climatiques, la topographie (montagne), la position littorale ou non, contribuent pour partie aux attraits ou aménités du lieu ; les facteurs humains et sociaux sont devenus déterminants : bassin de peuplement, aire de chalandise, compétence de la main-d'œuvre, ressources scientifiques ou culturelles, de même que l'accessibilité du lieu et sa connexion aux réseaux de communication.

° La contrainte est constituée de l'ensemble des facteurs qui au contraire peuvent freiner ou décourager l'implantation d'une activité dans un lieu donné. Les contraintes « naturelles » ont été pour nombre d'entre-elles surmontées (grands travaux d'aménagement, d'infrastructures de transport, irrigation, maîtrise de l'eau pour l'agriculture) ou transformées en atouts (pente et neige en montagne). Toutefois la perception nouvelle des risques, et une sensibilité accrue des activités et populations à ceux-ci (risques météorologiques) rappellent à cet égard les interdépendances milieu naturel-activités humaines. Une large gamme de contraintes est d'ordre réglementaire et beaucoup d'entre-elles ont pour objectif de réduire le risque social ou technologique : législation sociale, règles d'urbanisme, normes sanitaires, mesures environnementales, circulaire Seveso...

(B) Une activité économique

Un sujet d'étude au choix

L'éventail proposé suppose de privilégier un des trois grands secteurs d'activité ; toutefois, comme il a été dit plus haut, dans chacun des cas le rôle essentiel des activités tertiaires, services et transports, apparaît clairement.

L'entrée par une filière ou un exemple de production paraît opportun ; si un souci de proximité par rapport à l'établissement conduit à retenir l'entrée par une unité de production (entreprise agricole, industrielle ou de service) il importe de l'inscrire plus généralement dans le cadre de la filière à laquelle elle appartient.

S'agissant d'analyse géographique seront, autant que faire se peut, privilégiées les entrées paysagères et cartographiques, l'inscription dans l'espace, ainsi que la mise en évidence des différents niveaux d'échelle et leurs articulations (entreprise, zone de production ou d'activité, cadre national, cadre européen, cadre mondial).

Activité économique, secteur d'activité, filière de production

L'activité économique désigne au sens le plus large toute action humaine tournée intentionnellement vers la mise à disposition de biens valorisables, matériels ou immatériels ; le vocabulaire géographique a beaucoup utilisé de l'expression « mise en valeur » pour rendre compte de la mise en exploitation de ressources (gisements, fleuves) ou d'espaces (fronts pionniers) jusque-là resté hors de la logique économique. Suite aux travaux de Allen Fischer (1938) et de Colin Clark (1947), les activités économiques ont été réparties en trois secteurs : secteur primaire (agriculture et activités extractives), secteur secondaire (industries manufacturières), secteur tertiaire (commerce et activités de service). Cette distinction est aujourd'hui largement inopérante. La notion de filière de production appliquée à un type de production du secteur agricole, industriel ou touristique, prend en compte les différentes étapes de l'élaboration du produit ou du service et permet d'y révéler l'interpénétration et les contributions croisées des différents secteurs, avec en particulier le rôle essentiel des transports et services.

Une activité économique dans le domaine agricole

En dépit du faible poids de ce secteur dans la population active et dans le PNB, l'agriculture et la filière agroalimentaire occupent une place importante dans l'économie du pays. Par ailleurs la France manifeste pour tout ce qui touche à l'agriculture une sensibilité sociale et politique qui va bien au-delà de la seule dimension économique.

Deux évolutions ou perspectives d'évolution suscitent actuellement une inquiétude et appellent des réactions :

- la remise en cause probable des subventions européennes au titre de la garantie agricole ; ceci en raison de l'extension de l'aide aux États nouvellement entrés dans l'Union, de l'hypothèse de réorientation du budget agricole vers d'autres secteurs jugés plus pertinents pour l'Europe dans le cadre de la compétition mondiale (recherche-développement), et aussi de la contestation des politiques de subventions agricoles de l'Union européenne et des États-Unis par des États du Sud dans le cadre des négociations au sein de l'OMC ;
- l'émergence de nouvelles concurrences sur des spécialités traditionnelles de l'agriculture française, en particulier dans le domaine du vin et plus généralement pour des produits protégés par des labels de qualité ou des appellations d'origine contrôlée qui sont rarement reconnues hors de nos frontières.

Tout ceci contribue à des mutations de l'espace agricole par ailleurs permises dans le cadre d'une agriculture à haut niveau de technicité qui s'est affranchie pour partie de sa dépendance aux conditions du milieu. Les perspectives énergétiques laissent envisager la conversion d'une partie de l'espace agricole vers la filière des "carburants verts".

Une activité économique dans le domaine industriel

Une analyse de l'espace industriel français amène à croiser deux axes de lecture ; celui de la désindustrialisation supposée ou réelle du pays, celui des nouvelles dynamiques industrielles.

La désindustrialisation.

Depuis les années 1950 la part des emplois dans l'industrie diminue au profit de la montée du tertiaire ; cette désindustrialisation n'est toutefois qu'apparente et relative : la valeur de la production industrielle n'a cessé de croître, très fortement pendant les «trente glorieuses», plus faiblement ensuite ; de plus le glissement des emplois vers le tertiaire signale fréquemment au sein des entreprises industrielles une « externalisation » des fonctions non directement liées à la production : gestion, entretien, bureaux d'étude, etc.

Par ailleurs les mutations économiques entraînent pour les bassins industriels, par vagues depuis le milieu des années 1970, un cortège de fermetures suivies de reconversions plus ou moins réussies qui sont autant de drames économiques et sociaux et qui constituent effectivement pour la ville ou la région concernée une désindustrialisation.

Ces évolutions sont accentuées depuis les années 1990 par le phénomène de délocalisation dans le cadre de la mondialisation des activités et des échanges (cf. encadré).

Les nouvelles dynamiques industrielles.

L'émergence de la notion « d'industries de pointe » a accompagné les évolutions décrites ci-dessus en apportant un contrepoint au vieillissement des industries hérité des deux premiers « âges industriels ». Ces industries incorporant une forte part de matière grise (recherche-développement), concernent, avec des réussites inégales pour la France, le nucléaire, l'aéronautique et l'aérospatiale, la chimie fine et la pharmacie, l'électronique, les biotechniques. Elles sont dans un premier temps portées par des entreprises innovantes, souvent de grande taille, avec, dans le cas de la France, une forte implication de l'État ; certaines (aéronautique) se sont ouvertes à une large coopération européenne et mondiale.

La nouvelle géographie industrielle ainsi dessinée coïncide rarement avec celle des bassins industriels hérités du XIX^e et premier XX^e siècles ; elle s'organise en pôles associant instituts et laboratoires de recherche et unités de production : pôle aéronautique à Toulouse, plateau de Massy-Palaiseau bénéficiant de la déconcentration de grandes écoles parisiennes, Sophia-Antipolis près de Nice. Cette dynamique des technopôles et des technopoles s'est étendue à un grand nombre de villes moyennes ou universitaires.

Alors qu'une première génération de ces nouveaux pôles industriels fonctionne largement sur une relation verticale recherche-développement, de nouveaux modes d'organisation en réseaux d'entreprises petites ou moyennes spécialisées autour d'un métier ou d'un secteur de production sur un espace géographique restreint et développant entre-elles des relations de complémentarité horizontale sont apparus. Ils portent des noms divers « grappes d'entreprises », « agglomérations d'entreprises » « systèmes productifs locaux » et s'inspirent des « clusters » américains ou des « distretti industriali » italiens. Nés d'initiatives privées à l'image de Sophia Antipolis souvent considérée comme étant le premier « cluster » apparu le territoire français, ces « SPL » selon la terminologie retenue par la DATAR, ont suscité un fort intérêt de l'État qui y voit le moyen de résister efficacement à la compétition internationale ; un appel à projet ouvert en 2004 a abouti en 2005 à la labellisation de 67 pôles de compétitivité qui recevront des aides publiques.

Une activité économique dans le domaine touristique

Le tourisme, pratique des sociétés riches dites « de loisirs », est loin d'être une activité anecdotique ; elle place la France au premier rang mondial pour le nombre d'entrées de visiteurs étrangers et au troisième pour le volume des recettes en devises (données 2004) ; ce secteur regroupe directement un peu moins de 200 000 entreprises et environ 1 million d'actifs : hôtellerie, restauration, opérateurs touristiques (agences, voyagistes, guides). Autour de lui gravite une activité industrielle de fabrication d'équipements de sports et de loisirs diversifiés, spécialisés et intégrant de plus en plus de technicité (textiles, matériaux composites).

En termes plus directement géographiques, la consommation touristique s'exerce dans des domaines spécifiés : villes (30%), littoral (26%), campagne (19%), montagne (15%), avec pour chacun d'entre eux de fortes différenciations spatiales en raison des ressources propres du lieu (richesse patrimoniale et culturelle pour les villes, ensoleillement et température de l'eau pour les littoraux, enneigement ou non en hiver pour les massifs montagneux). A ceci s'ajoute l'accessibilité inégale à partir des grands foyers de peuplement ou des portes d'accès (aéroports principalement), et aussi le caractère pour une large part discontinu de la fréquentation dans le temps (haute saison / basse ou morte saison).

Le rang satisfaisant de la France sur le marché touristique international n'exclut pas certaines fragilités ou incertitudes de ce secteur : sensibilité au contexte géopolitique (terrorisme), aux rapports de change euro / dollar. Si l'activité touristique présente l'avantage d'être fondée sur des ressources non « délocalisables » qui font par exemple de Paris la première destination touristique mondiale, les phénomènes de désaffection de certaines destinations, de concurrence d'autres lieux du monde, imposent d'entretenir et de renforcer l'attrait touristique du pays.

Indications bibliographiques / Sites utiles :

Agriculture et secteur agricole

DIRY J.P., *Campagnes d'Europe, des espaces en mutation.*, la Documentation photographique, n° 8018, La Documentation française, 2000.

L'exploitation agricole française : des espaces et des hommes, Textes et documents pour la classe, n° 812, CNDP, 2000.

www.agreste.agriculture.gouv.

Industrie et secteur industriel

DUPUY C et BURMEISTER A (dir.), *Entreprises et territoires. Les nouveaux enjeux de la proximité*, La Documentation française, 2003.

MÉRENNE-SCHOUMAKER B., *La localisation des industries, enjeux et dynamiques*, Presses universitaires de Rennes, 2002, coll. « Didact géographique ».

SCHEIBLING J., « Une industrie française ? », La Documentation photographique, n° 8012, La Documentation française, 1999.

www.industrie.gouv.fr ;

www.competitivite.gouv.fr.

Tourisme et secteur touristique

BARRON P. et YELES N., *Le tourisme en France : territoires et stratégies*, A. Colin, Collection Prépa, 1999.

DEWAILLY J-M et FLAMENT E., *Géographie du tourisme*, SEDES Campus, 2000.

www.tourisme.gouv.fr

Le développement durable : une notion transversale à l'ensemble du programme de géographie

Devenues essentielles dans les enseignements de géographie, les approches du développement durable (DD) trouvent naturellement toute leur place dans l'ensemble du programme de géographie de la classe de 1^{ère} STG. Ce nouveau programme est l'occasion de conduire une réflexion sur la façon dont les entrées géographiques apportent une contribution majeure à la compréhension et à l'intégration des enjeux complexes du développement durable. La géographie a toutes ses marques dans cette conception d'un « développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs » (définition du développement durable donnée dans le rapport Brundland en 1987).

Ses démarches s'inscrivent dans les problématiques d'un développement durable qui invitent à combiner, en mettant en évidence leurs interrelations, les trois grandes dimensions économiques, sociales et environnementales d'un phénomène que l'on étudie.

Dans le programme de géographie de 1^{ère} STG, plusieurs questions et sujets d'études se situent particulièrement bien dans une démarche de développement durable. Dans le thème 1 (Les territoires européens), tant à l'échelle européenne qu'à celle de la région, les politiques conduites par les acteurs dans les domaines de l'aménagement ou de l'environnement conduisent à s'interroger obligatoirement sur la combinaison des facteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Dans le thème 2 (Peuplement, réseaux et mobilités en France), les trois sujets d'étude intègrent les débats sur le développement durable, qu'il s'agisse d'aborder la mobilité ou les transports à l'échelle d'une région ou d'une agglomération urbaine, ou le fonctionnement d'une organisation intercommunale.

Pour le thème 3 aussi (Dynamiques de localisation des activités en France), dans les études des relations activités/territoires, comme dans celle plus spécifique d'une activité économique dans les domaines agricole, industriel ou touristique, le croisement des enjeux économiques, sociaux et environnementaux est incontournable.

Indications bibliographiques / Sites utiles

- Sylvie BRUNEL, *Le développement durable*, Que Sais-je, PUF, 2004.
- François MANCEBO, *Le développement durable*, Collection U, Armand Colin, 2006.
- Jean-Pierre PAULET, *Le développement durable*, Ellipses, 2005.
- Yvette VEYRET, *Le développement durable : approches plurielles*, Hatier, 2005.
- *Historiens-Géographes*, n° 387, juillet 2004 : un dossier très étoffé intitulé « Vers une géographie du développement durable ».
- Site EDUSCOL rubrique EEDD : <http://eduscol.education.fr>
- Le portail de l'Observatoire des Territoires : www.territoires.gouv.fr